

# Master en Sciences et Pratiques de l'Éducation (MASPE)

## Cadre et déroulement des stages

Dans le cadre du Master en sciences et pratiques de l'éducation, les étudiants<sup>1</sup> ont deux possibilités de réaliser un stage auprès d'une organisation professionnelle :

- dans le cadre du Master à 90 crédits ETCS: le stage est optionnel
- dans le cadre du Master avec spécialisation à 120 crédits ETCS: le stage est obligatoire.

Dans les deux cas – stage optionnel ou obligatoire – le stage vaut 6 crédits ETCS et son déroulement ainsi que son suivi restent les mêmes. D'un volume de 150 à 180 heures de travail, le stage dure au moins 4 semaines à temps plein. Il peut être effectué à temps partiel. Dans ce cas, l'étudiant veille à ce que sa durée globale minimale atteigne les 150 heures. La rédaction du rapport de stage est comprise dans le volume d'heures global.

### 1. Objectif

L'objectif du stage de Master est de permettre à l'étudiant d'articuler les connaissances acquises pendant les cours avec les expériences du terrain, en visant un enrichissement mutuel et l'acquisition d'un savoir-faire pratique et professionnel. Le contenu du stage doit être cohérent avec le projet de formation (choix des cours) et le projet professionnel (organisation de la formation ou recherche) de l'étudiant. Dans le cas du stage obligatoire de spécialisation, l'objectif du stage est à mettre en relation avec la spécialisation et les cours choisis.

### 2. Définition

Le stage peut se dérouler au sein d'une association, d'une structure communale, cantonale ou fédérale, dans une entreprise privée ou dans un centre de recherche. Il ne peut pas être basé sur la seule activité d'enseignement.

Le stage peut se rapprocher de la thématique du mémoire de master, cependant le rapport de stage et le mémoire restent deux travaux distincts et l'étudiant ne peut pas baser son mémoire que sur son expérience de stage.

Le stagiaire est associé au travail ordinaire du lieu de stage (par exemple en intégrant un service de formation ou une équipe de recherche) ou à un projet particulier (mandat d'étude ou de recherche, développement d'outils spécifiques, etc.)

Le stagiaire est encadré par un référent de stage appartenant à l'organisation professionnelle où il effectue son stage. Le référent de stage est compétent pour accompagner le stagiaire dans ses tâches au sein de l'organisation professionnelle.

Le stage peut être réalisé en tout temps pendant l'année académique, pourvu que l'étudiant respecte la durée maximale des études et ses engagements académiques (suivi des cours, participation aux séminaires, contrôles continus, sessions d'examens, etc.). En principe, le stage à plein temps n'a pas lieu pendant les semaines de cours.

---

<sup>1</sup> Dans le présent document, les expressions au masculin s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes

La personne responsable du module stage du Maspe, Mme Deborah Dominguez, (ci-après la responsable de stage) est l'interlocutrice de l'étudiant pour l'ensemble de la démarche : établissement et acceptation du projet de stage, suivi de son déroulement, évaluation et validation. En cas de difficulté lors du stage, vous pouvez contacter la responsable des stages pour en discuter en toute confidentialité.

### 3. Démarche

1. L'étudiant qui envisage de réaliser un stage entreprend par lui-même les démarches de contact avec le lieu de stage et identifie un référent de stage susceptible de l'encadrer.
2. Le stage fait l'objet d'une convention pédagogique (voir document « Convention pédagogique ») entre l'organisation professionnelle, le stagiaire et la responsable de stage. Il explicite les aspects pratiques (lieu et durée du stage, horaires, statut et coordonnées du référent, etc.), les tâches attribuées (en lien avec les objectifs du stage définis dans le projet), les modalités de son déroulement et de son suivi par le référent de stage.
3. Une fois la convention pédagogique de stage validée par la responsable de stage, l'étudiant est responsable de réaliser par lui-même les démarches de contractualisation avec son lieu de stage (attention pour les stages se déroulant à la HEP, le contrat de travail doit être réalisé avec les RH et déposé au moins 8 semaines avant le début du stage à l'adresse [carriere@hepl.ch](mailto:carriere@hepl.ch)). Le contrat de stage ne peut pas être signé avant la validation de la convention de stage par le responsable de stage.
4. Réaliser le stage. En cas de conflit ou s'il accomplit des tâches qui ne sont pas prévues par le contrat, le stagiaire est tenu d'en informer rapidement le responsable de stage, afin que des solutions puissent être trouvées. Si le référent constate que le stage ne se déroule pas comme prévu et qu'il pourrait ne pas être réussi, il en informe sans délai le responsable de stage, afin que des solutions puissent être trouvées.
5. Au terme du stage, Le référent de stage ou la direction de l'organisation professionnelle établit pour le stagiaire un certificat de travail ou une attestation de travail. Le stagiaire en remet une copie au responsable de stage. L'étudiant rend un rapport de stage et un bilan de stage.

### 4. Validation

- L'étudiant développe un rapport de stage de 25'000 à 30'000 signes (10-12 pages, avec environ 2'500 signes par page, espaces compris). Il rend compte du déroulement du stage, ainsi que des tâches accomplies et des objectifs atteints. Le rapport présente aussi les liens avec la matière acquise pendant les cours, les outils scientifiques et méthodologiques mobilisés ainsi qu'une réflexion sur l'ensemble de l'expérience et sur ses résultats.
- La responsable de stage évalue le rapport de stage, en regard du projet de stage et du contrat de stage.
- L'évaluation «réussi» donne droit à la validation du stage et à l'obtention de 6 crédits ETCS.
- Si le rapport de stage est jugé insuffisant (évaluation «échec»), la responsable de stage demande au stagiaire, une seule fois, un complément. La seconde évaluation est définitive.

### 5. Suivi qualité

L'étudiant établit un bilan de son stage (voir document « Bilan du stage »), qu'il remet au responsable de stage. Ce document, confidentiel, a pour but l'amélioration du suivi des stages du MASPE.

## 6. Échéancier

- L'étudiant inscrit le stage optionnel ou le stage obligatoire dans son plan de formation en début de semestre. Un stage inscrit en tant que stage optionnel ne peut pas être validé en tant que stage obligatoire de spécialisation.
- L'étudiant peut proposer un projet de stage en tout temps, mais en principe au plus tard un mois avant le début du stage envisagé.
- Le contrat est signé au plus tard 10 jours avant le début du stage.
- La validation du stage est enregistrée sur une session d'examens. Le rapport de stage doit être déposé au plus tard deux semaines avant le début de la session. Dans le cas contraire, la validation et les crédits sont inscrits à la session d'examens suivante.
- En cas de premier échec, le complément au rapport de stage est remis au plus tard deux semaines avant le début de la session d'examens suivante.

## Contacts

### HEP-VD

Mme Deborah Dominguez

Email:

deborah.dominguez@hepl.ch

### UNIL

Mme Sung-Mi Kim

Tél.: +41 (0)21 692 31 04

email: conseil.sciencessociales@unil.ch